



Initiation au Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.)

Référence Réglementaire : Code du travail R 4224-15

Objectifs :

- Intervenir efficacement devant une personne qui ne répond et ne respire plus.
- Identifier la conduite à tenir et la mise en place du Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.)

Public concerné :

- Tous les salariés

Prérequis :

- Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Étude de cas
- Apport de connaissance
- Mise en situation
- Mise à disposition mannequin RCP
- Cas concret

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des cas concrets d'accident simulés. En conditions réelles.
- Attestation de fin de formation

Consignes :

- Prendre connaissance des risques liés à l'activité de l'établissement

Nombre de participants :

- 4 à 10 stagiaires

Volume horaire :

- 03h30

Lieu de formation :

- Inter ou intra entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} partie

Présentation du groupe et des objectifs de la formation.

Retour d'expérience sur les actions de prévention et de secours dans le cadre professionnel ou privé)

- Protéger
- Examiner
- Faire alerter/Alerter
- Secourir : La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Mise en œuvre du défibrillateur

2^{ème} partie

Mise en pratique

Évaluation des stagiaires sur leur mise en pratique de cas d'accident simulés en lien avec leur activité.

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.

(La salle de formation doit être suffisamment grande et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices au sol. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)

